

CYCLE MASTER

Édition
2026
2027

ÉLÈVES EN FORMATION D'INGÉNIEUR



ÉCOLE NATIONALE DES
PONTS
ET CHAUSSÉES



IP PARIS

GUIDE DE L'ÉLÈVE

de l'École nationale des ponts et chaussées



Bienvenue à l'École

Grâce à votre travail et à votre talent, vous intégrez aujourd'hui l'École nationale des ponts et chaussées.

Félicitations et bienvenue !

L'École nationale des ponts et chaussées a, depuis toujours, formé les ingénieurs et les décideurs capables de relever les défis de leur temps. Dans un monde où les activités humaines sont responsables du dérèglement climatique planétaire et menacent la biodiversité et où les ressources, limitées, doivent être exploitées avec parcimonie, de nombreux défis sont à relever pour les jeunes professionnels que vous serez demain, afin de proposer des solutions innovantes pour accompagner les transitions écologique et énergétique.

Au cours de vos années à l'École, en contact permanent avec les chercheurs et le monde de l'entreprise, vous recevrez une formation intellectuellement exigeante et diversifiée, alliant sciences de l'ingénieur et sciences humaines, ayant pour ambition de vous donner les ressources pour contribuer à répondre aux enjeux de l'urgence écologique.

Cette formation vous conduira à une vaste palette de débouchés : métiers du génie civil et de la construction, de l'aménagement urbain, de l'environnement, et du transport ou bien encore de l'énergie, où les entreprises françaises sont leaders mondiaux ; métiers de la recherche, d'expertise, de conception en bureaux d'étude, de direction de projets ou de management dans différents secteurs de l'industrie, du conseil en technologie, en logistique, en stratégie, ou encore métiers d'ingénierie économique ou financière dans les banques, les grandes entreprises ou les organismes internationaux. Les possibilités qui vous sont offertes sont vastes.

Vous rencontrerez des étudiants et des chercheurs de très nombreuses nationalités.
Vous étudierez dans une institution à taille humaine, riche d'une ambiance multiculturelle.

Ce livret d'accueil a pour but de faciliter votre séjour à l'École. En complément des renseignements pratiques, vous y trouverez des informations sur le déroulement de votre scolarité, vos démarches à la rentrée, l'emploi du temps et la vie sur le campus de l'École.

L'École s'est mobilisée pour vous garantir une belle rentrée 2026.

L'ensemble de ses équipes, qu'elles soient administratives ou pédagogiques, se sont organisées pour vous apporter écoute et aide et vous offrir ainsi les meilleures conditions d'apprentissage.

Profitez pleinement de ces années passées au sein de l'École pour vous former, vous ouvrir l'esprit et développer toutes les ressources et compétences qui vous seront utiles demain.

Anthony BRIANT

Directeur de l'École nationale des ponts et chaussées

TABLE DES MATIÈRES

1 L'ÉCOLE	1
1.1 PRESENTATION	1
1.1.1 Histoire de l'Ecole	1
1.1.2 L'École aujourd'hui	1
1.1.3 Les instances	2
1.1.4 Les représentants des élèves aux CA et CER	2
1.2 UNIVERSITE EUROPEENNE EELISA	3
1.3 ORGANIGRAMME	4
2 LE CAMPUS	7
2.1 INFRASTRUCTURES	7
2.1.1 Accès à l'Ecole	7
2.1.2 La restauration	9
2.1.3 Le sport	9
2.1.4 La Source – Bibliothèque de l'Ecole	10
2.1.5 La Ruche	11
2.1.6 La cellule audiovisuelle	12
2.1.7 Le logement	12
2.2 VIE ETUDIANTE	13
2.2.1 Le respect d'autrui, l'accompagnement des élèves	13
2.2.2 La vie associative à l'Ecole	14
2.2.3 Hygiène et sécurité	15
2.2.4 Respect de l'image	15
2.2.5 Participation à des événements culturels et sportifs	15
2.2.6 RGPD (Règlement général de protection des données)	16
2.2.7 Prévention des risques majeurs, incendie, attentat, etc	16
2.3 RESSOURCES	18
2.3.1 Les dispositifs de prévention, de signalement et d'accompagnement	18
2.3.2 Informatique et accès	19
2.3.3 Les ressources pédagogiques en ligne	20
2.3.4 Service de reprographie	21
2.3.5 Focus Métiers	21
2.3.6 Career Center	22

TABLE DES MATIÈRES

3 VOTRE INSCRIPTION	23
4 PARCOURS ET OBLIGATIONS DE SCOLARITÉ	25
4.1 OBLIGATIONS DE SCOLARITE DES ELEVES EN FORMATION D'INGENIEUR DIPLOMANTE	25
4.2 OBLIGATIONS DE SCOLARITE DES ELEVES STAGIAIRES – FORMATION NON DIPLOMANTE	27
4.2.1 Elèves stagiaires issus d'établissements français	27
4.2.2 Elèves stagiaires accueillis dans le cadre des accords internationaux	27
4.3 VOS INSCRIPTIONS PEDAGOGIQUES	28
4.4 FORMATION NON DIPLOMANTE A L'INTERNATIONAL 1ERE ET 2EME ANNEE	29
4.5 MODULES DU DEPARTEMENT LANGUES ET CULTURES	29
4.6 MODULE DE SPORT	31
4.7 ACCOMPAGNEMENT ET ORIENTATION PROFESSIONNELS	32
4.8 STAGE DE 2A	32
4.9 L'ANNEE DE CESURE	33
4.10 SUSPENSION DE SCOLARITE	33
5 VOTRE 3^{ème} ANNÉE ou formation complémentaire intégrée (FCI)	34

1

L'ÉCOLE

1.1 - PRÉSENTATION

1.1.1 - Histoire de l'École



1747 L'origine de l'École nationale des ponts et chaussées remonte à un arrêt du Conseil du Roi du 14 février 1747 sur proposition de Charles-Daniel Trudaine, intendant des finances. Cette initiative visait à remédier au défaut de qualification de nombre d'ingénieurs du corps des ponts et chaussées. Le premier Directeur de l'École, Jean-Rodolphe Perronet, en fonction pendant 47 ans jusqu'à sa mort en 1794, développa un enseignement fondé sur l'apprentissage et le tutorat.

1791 L'École devient « nationale », l'admission s'y fait par concours, l'enseignement dispensé est gratuit et les élèves perçoivent un traitement fixe. Après la création en 1794 de l'École Polytechnique, créée pour élever le niveau des élèves, l'École nationale des ponts et chaussées est devenue école d'application. En 1796, Jacques-Élie Lamblardie, Directeur de l'École (1796-1797), suscite la création des deux premières chaires d'enseignement (architecture hydraulique et pratique des

constructions ; dessins d'architectures). L'enseignement magistral systématisé par Gaspard Riche de Prony, Directeur de l'École (1798-1839), rompra définitivement avec le système d'enseignement hérité de Perronet.

1830 Jusque-là réservée aux anciens élèves de l'École polytechnique ayant choisi à leur sortie le service des ponts et chaussées, l'École accueillera, à partir de 1830, des anciens élèves de l'École Polytechnique n'ayant pas fait ce choix, et à partir de 1851, par voie de concours, des élèves non polytechniciens français.

1831 Le premier laboratoire de l'École est créé. Il deviendra le laboratoire central des ponts et chaussées en 1949. Initiée dès le XVIII^e siècle, l'internationalisation s'est développée pendant la révolution industrielle de 1851 à 1923, et 40 % des élèves civils inscrits à l'École sont étrangers, ce qui explique la forte notoriété internationale de l'École.

1.1.2 - L'École aujourd'hui

L'École nationale des ponts et chaussées est une grande école française qui est placée sous la tutelle du ministère chargé de la transition écologique.

La mission principale de l'École est « la formation initiale et continue d'ingénieurs possédant des compétences scientifiques, techniques et générales de haut niveau, les rendant aptes à exercer des fonctions de responsabilité dans les domaines de l'écologie, de l'équipement, de l'aménagement et du développement des territoires, de l'urbanisme et de la construction, des transports et de leurs infrastructures, de l'énergie et du climat, de l'industrie, de l'économie et de l'environnement ».

Elle compte environ 2 000 élèves, dont près de 1 000 en formation d'ingénieur et 1 000 en formation continue. Depuis 1747, elle forme des ingénieurs de haut niveau, de futurs dirigeants et des chercheurs aptes à relever les défis de la société et les transformer. Au-delà du génie civil et de l'aménagement du territoire, qui ont fait historiquement son prestige, l'École développe formations et recherches d'excellence liées aux enjeux de la transition écologique et de la responsabilité sociale. L'École nationale des ponts et

chaussées propose une formation d'ingénieur généraliste de très haut niveau.

Elle s'appuie sur l'excellence de ses départements d'enseignements et sur l'excellence de ses 11 laboratoires de recherche. Elle développe des programmes de masters qui peuvent se poursuivre en doctorat en mécanique, en génie civil, sciences des matériaux, génie nucléaire, mathématiques, informatique, sciences de l'environnement, urbanisme, transport, économie et sociologie.

À travers ses filiales ou en propre, elle développe également dans les champs de la formation initiale et la formation continue des programmes professionnalisant fortement articulés avec les secteurs économiques.

L'École est devenue un acteur incontournable de la formation continue des cadres supérieurs dans ses domaines de compétence.

L'École est aussi membre de l'IP Paris et membre fondateur de PSE-École d'Economie de Paris. Enfin, l'École est membre fondateur de l'université européenne Eelisa qui réunit 10 établissements d'enseignement supérieur dans 8 pays européens.

1.1.3 - Les instances

Conseil d'administration - CA : est composé de représentants de l'administration, de personnels qualifiés du monde scientifique, industriel et économique, de représentants des enseignants, des chercheurs, des représentants élèves et du personnel de l'École.

Il fixe les orientations générales des activités et de la gestion de l'établissement. Il délibère en particulier sur :

- le règlement intérieur de l'École et le règlement de scolarité,
- le budget et ses modifications, les catégories de conventions, contrats et marchés,
- le rapport annuel du Directeur,
- les programmes de recherche.

Conseil scientifique - CS : est composé de personnalités compétentes extérieures à l'établissement dans le domaine de la recherche en France et à l'international. Il propose les orientations de la politique scientifique de l'École et évalue les réalisations.

Conseil d'enseignement et de recherche - CER

: est présidé par le Directeur de l'École et comprend 24 membres : huit représentants de la direction de l'École, huit représentants du corps enseignant et des chercheurs et huit représentants des élèves des différentes catégories définies à l'article 4 du décret relatif à l'École nationale des ponts et chaussées.

Il siège en formation plénière pour toutes questions relatives :

- à l'organisation des enseignements et des activités de recherche dans le cadre des orientations générales retenues par le conseil d'administration ;
- aux modalités de recrutement des enseignants, des élèves, des élèves stagiaires et des auditeurs ;
- au règlement de scolarité.

Il siège en formation restreinte (en l'absence des représentants des élèves) pour l'examen des scolarités des élèves et les nominations d'enseignants.



Le conseil scientifique (CS) et le Conseil d'Enseignement et de Recherche (CER) ont un caractère consultatif

1.1.4 - Les représentants des élèves aux CA et CER

Sont élus chaque année :

au CA - Conseil d'administration

→ 3 représentants des élèves

(1 pour le collège 1*, 1 pour le collège 2* et 1 pour le collège 3*)

au CER - Conseil d'enseignement et de recherche

→ 8 membres

(4 pour le collège 1*, 2 pour le collège 2*, 1 pour le collège 3* et 1 pour le collège des doctorants)

Les élections ont lieu en fin d'année pour le premier tour. Si nécessaire, un second tour a lieu quinze jours plus tard.

Pourquoi se présenter et élire des représentants élèves ?

- Participer activement aux débats sur l'actualité de l'École et particulièrement sur l'offre de formations.
- Relayer les informations auprès de vos camarades,
- Prendre part aux votes soumis en CA et CER, y compris lors des formations disciplinaires,
- Faire entendre votre avis sur la vie de l'École et participer ainsi à la richesse des débats sur divers sujets qui vous impactent.

*Collège 1 Tous les Elèves issus de la 1A ou en 1A
*Collège 2 Tous les élèves ayant intégré le cycle Master ou en FCI
*Collège 3 Tous les autres élèves en formations spécialisées (MBA, MS, DNM, MIEPP, MSc) Les doctorants



Comment se porter candidat ?

N'hésitez pas à vous renseigner auprès des représentants élus actuels pour échanger sur leur expérience.

Dès que possible, constituez votre liste paritaire (1 titulaire + 1 suppléant) et remplissez votre formulaire de candidature qui vous parviendra en fin d'année en vue des élections.

1.2 – Université européenne EELISA



L'Ecole nationale des ponts et chaussées est membre de l'alliance EELISA (European Engineering Learning Innovation and Science Alliance), qui réunit 10 établissements d'enseignement supérieur localisés dans 8 pays européens : l'Allemagne, l'Espagne, la France, la Hongrie, l'Italie, la Roumanie, la Suisse et la Turquie. Cette alliance vous offre un cadre privilégié de mobilités (diplômantes ou non diplômantes, courtes ou

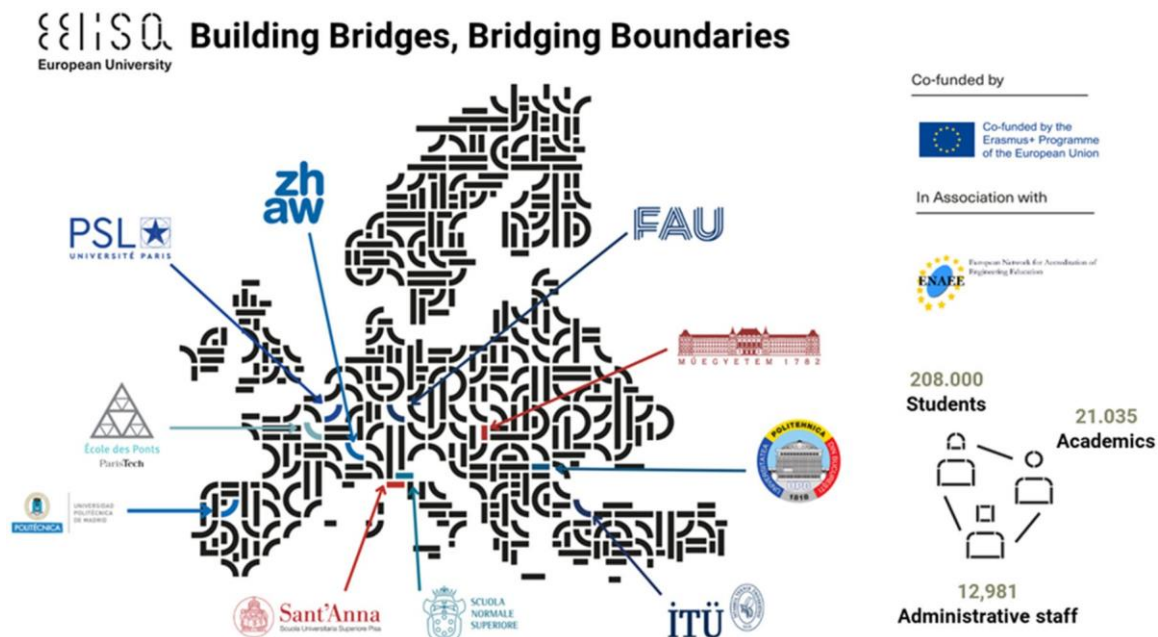
longues) ainsi qu'une offre variée d'activités avec les étudiants des institutions partenaires : accès à des cours en ligne, des séminaires ou summer school sur des sujets d'actualités, des challenges entre étudiants ou des opportunités pour donner une dimension européenne à vos projets entrepreneuriaux. Le catalogue des cours est disponible en ligne et les différentes opportunités sont diffusées tout au long de l'année.

Au sein d'EELISA, vous pouvez également vous inscrire aux EELISA Communities, qui rassemblent des chercheurs, enseignants, entreprises et étudiants pour adresser des défis environnementaux et sociétaux, en lien avec les Objectifs de Développement Durable de l'ONU. Vous pourrez retrouver toutes les communautés et les activités qu'elles proposent sur la plateforme dédiée. Votre participation aux activités des communautés est reconnue via le EELISA Credential, certificat de preuve des connaissances et compétences liées aux Objectifs du Développement Durable de l'ONU.

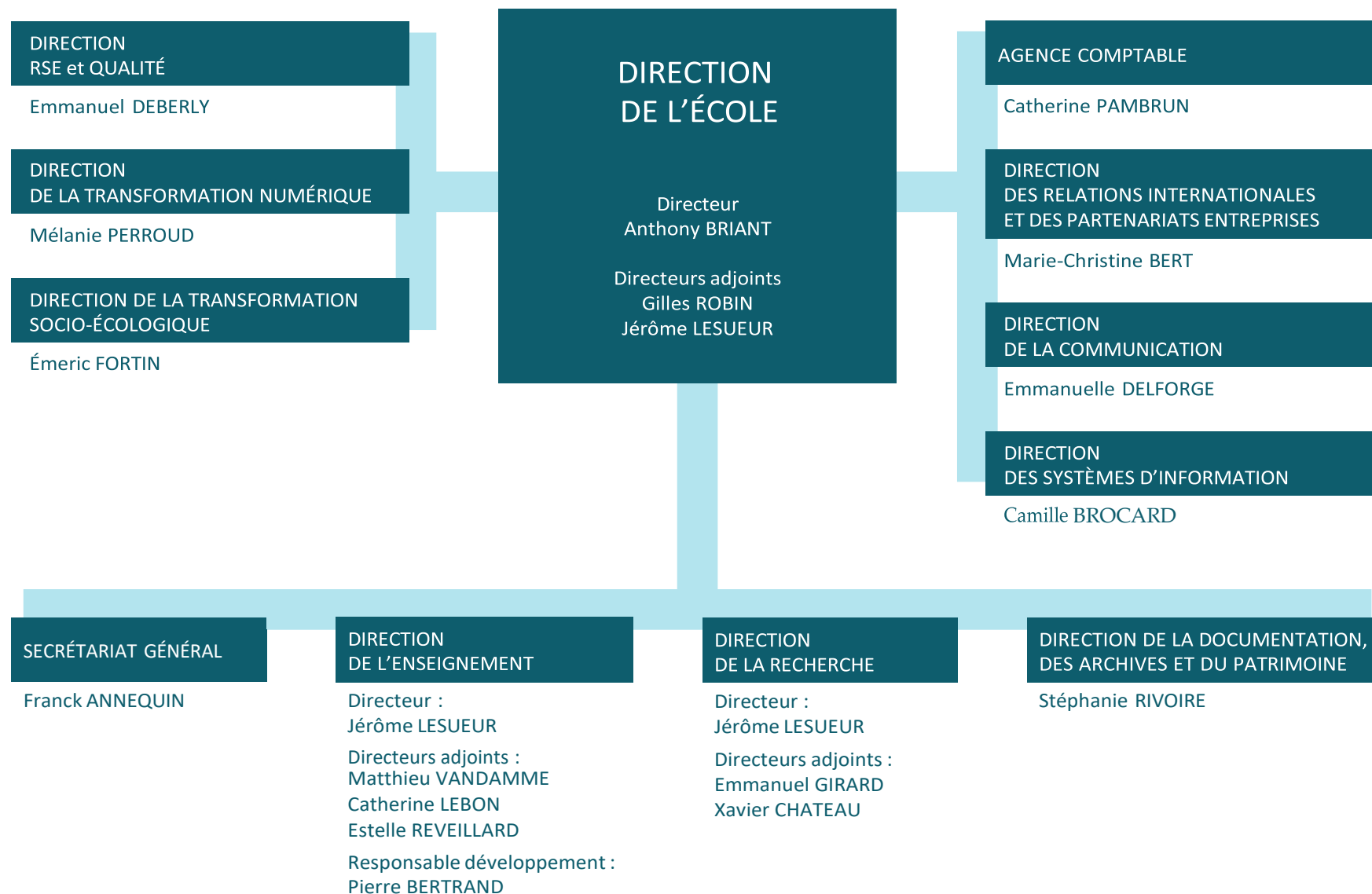
Un « EELISA Supplement » est attribué aux élèves qui auront effectué des mobilités ou des activités au sein de EELISA (6 ECTS par an ou un semestre d'échange) : une reconnaissance des capacités interculturelles et des valeurs européennes des étudiants.

Pour en savoir plus : <https://www.ecoledesponts.fr/eelisa-universite-europeenne>

Les partenaires EELISA :



GOUVERNANCE ET ORGANISATION



1^{ère} ANNÉE

PRÉSIDENT
Denis GARNIER
RESP. ACADÉMIQUE
François CHEVOIR

GÉNIE INDUSTRIEL (GI)

PRÉSIDENT
Laure VAN EFFENTERRE
DIR. ACADÉMIQUE
Mohamed Saad EL HARRAB

SCIENCES ÉCONOMIQUES, GESTION, FINANCE (SEGF)

PRÉSIDENT

RESP. ACADÉMIQUE
Arnaud GOUSSEBAÏLE

LANGUES ET CULTURES

PRÉSIDENT
Steve BROWN
ADJ.
Mariluz DI TILLIO LACRUZ
Amokrane KADDOUR

GÉNIE MÉCANIQUE ET MATÉRIAUX (GMM)

PRÉSIDENT
Karam SAB
RESP. ACADÉMIQUE
Maxime PIERRE

SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES (SHS)

PRÉSIDENT
Gilles JEANNOT

GÉNIE CIVIL ET CONSTRUCTION (GCC)

PRÉSIDENT
Anne CHEVALLIER
RESP. ACADÉMIQUE
Robin OVAL

INGÉNIERIE MATHÉMATIQUE ET INFORMATIQUE (IMI)

PRÉSIDENT

RESP. ACADÉMIQUE
David GONTIER

VILLE, ENVIRONNEMENT, TRANSPORT (VET)

PRÉSIDENT
François-Laurent TOUZAIN
DIR. ACADÉMIQUE
Cécilia CRUZ

INNOVATION ET DESIGN

RESPONSABLE
Quentin LAGACHE

MASTERS

RESPONSABLE
Anna VOSKOBOYNIKOVA

ACTION PUBLIQUE

DIRECTEUR
NC

MASTÈRES SPÉCIALISÉS®

RESPONSABLE
Estelle REVEILLARD

CENTRE D'ENSEIGNEMENT ET DE RECHERCHE EN ENVIRONNEMENT ATMOSPHERIQUE (CEREA)

DIRECTEUR
Patrick MASSIN

LABORATOIRE TECHNIQUES TERRITOIRES ET SOCIÉTÉS (LATS)

DIRECTRICE
Elsa VIVANT

LABORATOIRE DE MÉTÉOROLOGIE DYNAMIQUE (LMD)

DIRECTEUR
Philippe DROBINSKI

CENTRE D'ENSEIGNEMENT ET DE RECHERCHE EN MATHÉMATIQUES ET CALCUL SCIENTIFIQUE (CERMICS)

DIRECTEUR
Gabriel STOLTZ

LABORATOIRE EAU, ENVIRONNEMENT ET SYSTÈMES URBAINS (LEESU)

DIRECTEUR
Ghassan CHEBBO

LABORATOIRE VILLE, MOBILITÉ, TRANSPORT (LVMT)

DIRECTRICE
Anne AGUILERA

CENTRE INTERNATIONAL DE RECHERCHE SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE DÉVELOPPEMENT (CIRED)

DIRECTEUR
Franck LECOCQ

LABORATOIRE D'HYDRAULIQUE SAINT-VENANT (LHSV)

DIRECTEURS
Sébastien BOYAVAL
Sébastien BOURBAN

LABORATOIRE NAVIER

DIRECTEUR
Jean-Michel PEREIRA

LABORATOIRE D'INFORMATIQUE GASPARD MONGE (LIGM)

DIRECTEUR
Stéphane VIALETTE

PARIS-JOURDAN SCIENCES ÉCONOMIQUES (PJSE)

DIRECTEUR
Jean-Marc TALLON

ÉCOLES DOCTORALES

SCIENCES, INGÉNIERIE ET ENVIRONNEMENT (SIE)

VILLE, TRANSPORT ET TERRITOIRE (VTT)

MATHÉMATIQUES ET STIC (MSTIC)

ORGANISATIONS, MARCHÉS, INSTITUTIONS (OMI)

ÉCONOMIE PANTHÉON-SORBONNE (EPS)

2

LE CAMPUS

2.1 - INFRASTRUCTURES

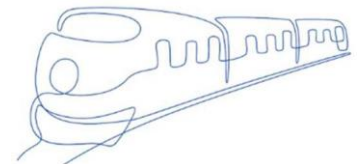
2.1.1 - Accès à l'École

École nationale des ponts et chaussées
6 et 8 avenue Blaise Pascal – Cité Descartes
Champs-sur-Marne – 77455 Marne-la-Vallée cedex 2
Tél. : 01.64.15.30.00 – accueil@enpc.fr
www.ecoledesponts.fr



Accès par le RER A

- Ligne A, station Noisy - Champs, sortie 3 - Cité Descartes.
- L'École nationale des ponts et chaussées est à 30 mn du centre de Paris et à 20 mn de la gare TGV de Chessy.



Accès par l'autoroute A4

- Autoroute A4, sortie 10 - Marne-la-Vallée - Champs-sur-Marne - Cité Descartes

Accès par le bus

- Bus RATP 213 : ligne Gare SNCF Chelles-Gournay / Lognes-le-village.
- Bus RATP 212 : ligne Pointe-de-Champs / Gare SNCF Émerainville.
- Bus CIF/VAS 100 : ligne Créteil l'Échat métro / Torcy RER - arrêt CROUS





Horaires d'ouverture du bâtiment Carnot Bâtiment Principal

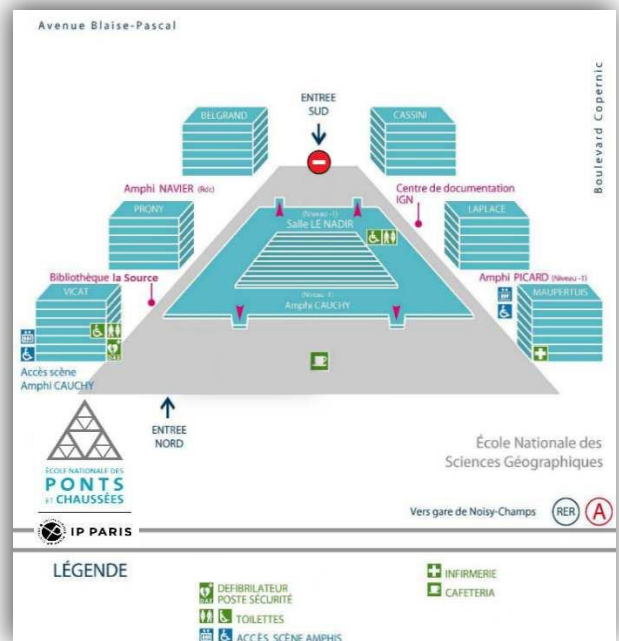
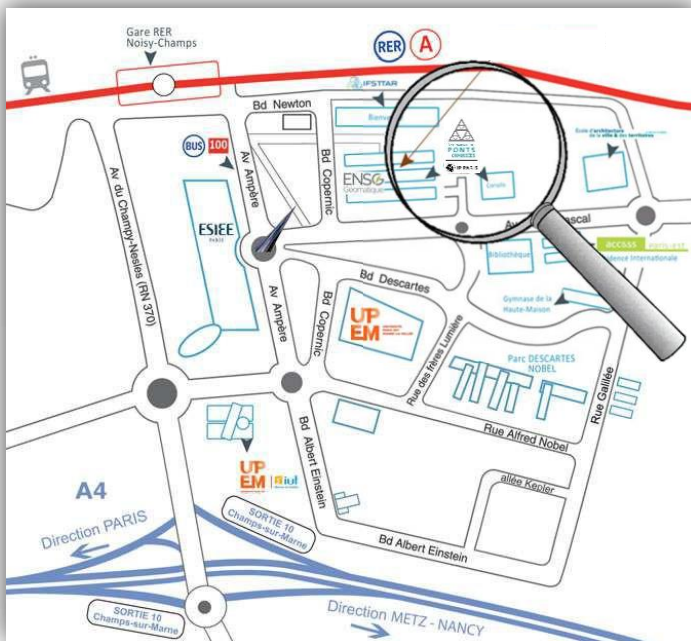
- Services administratifs ouverts de 9h à 12h et de 14h à 17h.
- Accès libre à l'École, du lundi au vendredi, de 7h30 à 20h.
- Accès avec un badge élargi à 7 jours sur 7, de 7h à 23h30.
- Parking réservé aux enseignants et personnels.



Horaires d'ouverture du bâtiment Coriolis

- Accès libre à l'École, du lundi au vendredi, de 8h à 20h.
- Accès avec un badge élargi à 5 jours sur 7 (du lundi au vendredi), de 7h à 8h et de 20h à 22h.
- Fermé le week-end et les jours fériés.

Plan du site

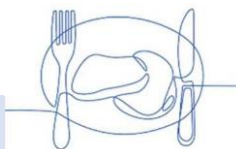


L'entrée dans l'École nationale des ponts et chaussées peut se faire par deux entrées :



- au 12 boulevard Copernic (entrée principale par le RER)
 - au 6/8 avenue Blaise-Pascal
- votre badge/carte étudiant sera demandé(e)**

2.1.2 - La restauration



Vous trouverez dans les locaux de l'École :

- une cafétéria ouverte de 8h à 18h du lundi au vendredi (horaires restreints en période de vacances scolaires).

Dans le bâtiment en face de l'école :

- un restaurant ouvert de 11h30 à 14h du lundi au vendredi (horaires restreints en période de vacances scolaires).
- une cafétéria ouverte de 8h à 15h du lundi au vendredi.



Le règlement au restaurant et à la cafétéria s'effectue par votre badge. Le compte doit être alimenté d'un montant minimum de 5 € par versement d'espèces ou chèque aux caisses.

Pour charger les badges en **ligne**, les élèves devront télécharger l'application **MY MRS** sur leurs **téléphones** et rentrer le nom du restaurant : **PST**



Pour charger en carte bleue sur place, il faut se diriger dans le bâtiment en face de l'école ou il y a une borne juste à côté de la cafétéria.

Deux caisses automatiques ont été installées au restaurant pour fluidifier le passage, afin de pouvoir les utiliser vous devez obligatoirement avoir un solde positif de 5€ sur votre badge (attention, il n'est pas possible de recharger votre badge directement sur ces caisses).

Une subvention journalière est allouée par l'École à chaque élève.

Deux restaurants universitaires, une brasserie, des points de vente de restauration rapides et une très bonne boulangerie sont également présents à proximité de l'École.

2.1.3 - Le sport



Les équipements à votre disposition à l'École (gérés par le service des sports) sont les suivants sur le site :

- Trois courts de tennis avec éclairage, ENPC,
- Un terrain de basket/volley avec éclairage, en accès libre, ENPC,
- Deux petits terrains de foot synthétique avec éclairage, Urbanfoot, ENPC,
- Un gymnase avec une salle de gymnastique sportive, de danse et de sports collectifs, (hand, volley, badminton, basket, futsal), HAUTE MAISON,
- Un terrain de football/rugby en gazon synthétique avec éclairage, BOIS DE L'ÉTANG,
- Une salle de musculation, BIENVENÜE,
- Une salle de danse, BIENVENÜE.

Mais aussi en extérieur en location :

- Piscine Robert Belvaux au Perreux-sur-Marne,
- Centre aquatique de Champs-sur-Marne,
- Tennis couverts au club de Vaires-sur-Marne,
- Club d'aviron au Perreux-sur-Marne, Société Nautique du Perreux-Marne,
- Gymnase Descartes : Tennis de table, volley, escalade... à Champs-sur-Marne
- Salle de boxe du Bois de Grace à Champs-Marne
- Salle de sport collectif de l'Esiee

Dans le cadre de votre cursus, vous devez suivre un enseignement de sport tout au long de l'année. Les élèves en Formation Complémentaire Intégrée (FCI) ont la possibilité de le suivre de façon optionnelle. Cet enseignement est mis en œuvre par le service des sports de la Direction de l'enseignement (bureau P201, poste 39.78).

Des blocs horaires sont réservés aux activités sportives, les mardis, jeudis après-midi et les lundis, mardis, mercredis et jeudis en soirée pour le module de sport et pour les compétitions universitaires, les tournois...

Vous pouvez également pratiquer le sport dans un cadre associatif, organisé par le Bureau des Sports (bureau V004, poste 33.92), sous forme de sport loisir et/ou de compétitions.

Le Bureau des Sports organise également des week-ends sportifs variés : voile, ski, biathlon, surf... mais aussi des tournois : Suponts'heros, Coupe des X, Centrale Lyon, Cartel des Mines, Toss, Trium, Descartes, etc.

2.1.4 - La Source - Bibliothèque de l'École nationale des ponts et chaussées



Située au coeur du campus, **la Source - Bibliothèque de l'École nationale des ponts et chaussées** vous accompagne tout au long de votre parcours de formation en mettant à votre disposition des ressources pédagogiques, des ressources documentaires, des services et des espaces de travail.

Vous trouverez sur place :

- 1 point information & conseil
- 200 places assises
- 4 espaces individuels de travail en mezzanine (carrels)
- 6 espaces-projets pour vos travaux en groupe
réservables sur : <https://affluences.com/espaces-projets/reservation>
- des fauteuils acoustiques et des espaces de détente
- 10 postes informatiques
- 2 copieurs (impression/scan)
- 1 relieuse
- 1 automate de prêt/retour
- 30 casiers pour déposer vos affaires pour la journée



En période scolaire, La Source vous accueille du lundi au vendredi de 9h à 21h.

Fermeture une semaine à Noël et un mois à partir de mi-juillet jusqu'à la rentrée des ingénieurs de 1^{ère} année.

Vous accédez à un fonds documentaire riche et varié dans toutes les disciplines phares de l'École :

- **15 000 ouvrages** en accès libre répartis par thème sur deux niveaux, parmi les **170 000** documents du fonds documentaire patrimonial et contemporain de l'École
- L'ensemble de vos **manuels de cours**, empruntables par semestre
- **98 000 e-books et 15 000 e-revues scientifiques** accessibles à distance via la rubrique "Outils de recherche" du [portail documentaire](#)
- Les bibliographies et les liens vers les e-books de vos cours sur la plateforme pédagogique [Educnet](#)

Pour toutes vos recherches d'information, une seule adresse : bibliotheque.enpc.fr

Retrouvez dans ce catalogue toutes nos ressources documentaires, ainsi que les travaux d'élèves et certains supports de cours, en vous connectant avec vos identifiants ENPC.

Identifiant : prenom.nom@enpc.fr

Mot de passe : mot de passe fourni par la DSI



Pour toute question, nous vous répondons :

- à l'accueil aux horaires d'ouverture de la bibliothèque
- par mail bibliotheque@enpc.fr et sur rendez-vous auprès de votre documentaliste référente :



**Pour toute information
sur nos ressources documentaires
et pédagogiques, sur les visites et
l'aide à la recherche documentaire,
n'hésitez pas à nous contacter**

IMI / SEGF / DLC	:	florence.rieu@enpc.fr
GCC / GMM	:	marie-laure.pare@enpc.fr
VET / SHS	:	johanna.descher@enpc.fr
GI / d.school	:	johanna.descher@enpc.fr

2.1.5 - La Ruche

Située à droite de La Source, **LA RUCHE** (bâtiment Carnot) vous propose, sans réservation, un espace modulable pour travailler seul ou en groupe de 8h00 à 23h00.

Cet espace peut servir occasionnellement à des conférences ou des cours qui utilisent des pédagogies différentes.

Des tables et des chaises sont à disposition pour organiser l'espace.

En mezzanine, des espaces légèrement cloisonnés permettent de travailler en plus petit groupe.



2.1.6 – La cellule audiovisuelle

Réservation pour une captation

**Vous avez besoin de réaliser votre vidéo,
cliquer sur ce lien :**

<https://cursus.host/celluleav/>

LE STUDIO LIBRE SERVICE

Celui-ci a été conçu pour que vous puissiez faire un enregistrement vidéo de façon autonome. Le studio a ainsi été pensé pour que toutes et tous puissent se filmer sans contrainte technique. L'utilisation de ce studio se veut réellement intuitif.

Captation possible avec support de présentation (PDF, PPT...). Le système vous proposera alors un choix de mise en page automatique.

Pour cela il vous suffit de venir avec votre ordinateur portable (Branchement en HDMI, ou prévoir adaptateur), une clef USB vous sera prêtée pour vos enregistrements.

LE STUDIO PRO

Véritable lieu propice à l'enregistrement professionnel, il permet la réalisation de MOOC et SPOC, d'enregistrement de cours (Une aide peut vous être apportée par nos ingénieurs pédagogiques), d'interviews, de tables rondes, mais aussi de "Live" grâce à notre plateforme Média serveur Ubcast.

N'hésitez pas à prendre contact avec l'équipe audiovisuelle pour programmer une captation, échanger et en savoir plus : fabrice.tual@enpc.fr ou morgane.lortie@enpc.fr



2.1.7 - Logement

**Vous pouvez bénéficier
d'une aide au logement
(APL) si vous êtes
ressortissant de l'UE
Pour toute constitution de
dossier, consultez le site de la
Caisse d'Allocations
Familiales :**

L'école nationale des ponts et chaussées propose de nombreuses possibilités de logements à ces étudiants auprès de résidences étudiantes en fonction du cursus de l'étudiant et des possibilités d'accueil durant l'année scolaire.

Ces logements sont attribués pour une année scolaire et doivent être libérés pour la rentrée suivante. Retrouvez toutes les informations utiles en cliquant [ici](#).

2.2 - VIE ETUDIANTE

Tout élève inscrit à l'École nationale des ponts et chaussées est présumé avoir pris connaissance des règles et chartes en vigueur et y adhérer. Les chartes en question sont accessibles [ici](#).

2.2.1 Le respect d'autrui, l'accompagnement des élèves

L'égalité, la diversité, la lutte contre toute forme de discrimination et le respect d'autrui sont des valeurs portées par l'ensemble de la communauté de l'Ecole. Les élèves peuvent s'adresser au Bureau de l'expérience étudiante, en charge de l'égalité, la diversité et la vie étudiante, au sein de la direction de l'Enseignement, pour être accompagnés sur ces thématiques dans le cadre de leur formation à l'Ecole. En cas de besoin d'informations parce que vous avez eu connaissance de faits qui vous semblent inappropriés, si vous pensez avoir été victime ou témoin ou encore si vous avez besoin d'information sur la démarche de signalement ou d'accompagnement des élèves face à des difficultés de la vie étudiante, le service égalité, Diversité, Vie étudiante est à votre disposition.

bee@enpc.fr

Aile Vicat - Bureau V226

La charte du respect d'autrui-Vie étudiante fixe les principes et comportements attendus de la part des élèves sur le site de l'Ecole et en dehors du cadre académique. Elle est signée en début d'année universitaire par les élèves de la formation d'ingénieurs. La charte du respect d'autrui se trouve en annexe de ce livret.

<https://educnet.enpc.fr/course/view.php?id=1569¬ifieditingon=1>

Les élèves et doctorants aussi peuvent contacter la cellule de prévention et d'écoute.

En toute confidentialité, la cellule offre aux victimes et aux témoins un premier accueil en présentiel ou à distance La cellule est compétente pour informer et orienter le cas échéant.

La demande peut être adressée via l'adresse safe@enpc.fr

Bénéficier d'un accompagnement psychologique dans l'anonymat, sur site ou à distance

- **Sur site : des entretiens en face à face**

Une praticienne, psychanalyste et psychothérapeute, Marine Vandermarcq est à la disposition des élèves **en face à face deux jours par semaine**.

Consultation sur RDV uniquement les jeudi et vendredi dans le bureau dédié à Prony.

Si, pour des raisons de stage, de mobilité, d'affectation sur un autre site d'enseignement et de recherche, les élèves ne sont pas sur le site de l'école, ils peuvent **solliciter un entretien en visio**.

A distance : par téléphone ou en tchat

L'École a signé une convention avec l'association **Nightline France** qui propose un service d'écoute confidentiel et anonyme nocturne, de 21h à 2h30, en français et en anglais, par et pour les étudiant.es.

01 88 32 12 32 (écoute en français)

7 jours/7, 21h-2h30.

01 88 32 12 33 (English) - Thurs. to Mon. 9PM-2.30AM.

Tchat en ligne : nightline-paris.fr



Faire un signalement

L'atteinte à l'image et à la réputation, le harcèlement, les discriminations, le bizutage, les violences sexistes et sexuelles, ne peuvent être tolérés. Les élèves témoins, victimes ou qui estiment avoir été témoins ou victimes de faits inappropriés ont la possibilité de faire un signalement. Chaque alerte est traitée dans la plus grande confidentialité afin de déterminer si elle est recevable, afin de proposer un accompagnement aux personnes impactées. Si un signalement est jugé recevable à l'issue d'une étude approfondie, il peut être suivi par l'engagement d'une procédure.

- **Sur le portail signalement.net**

<https://enpc.signalement.net>

L'école met à la disposition des élèves **une plateforme de signalement externe** qui apporte un canal éthique, digitalisé et sécurisant. La solution adoptée est externe au réseau informatique de l'ENPC, afin de garantir des signalements et des échanges sécurisés. Conformément aux valeurs portées par l'école et aux dispositions légales en vigueur, le portail de signalement <https://enpc.signalement.net> est accessible aux élèves et aux doctorants.

Il est possible de reporter l'existence de conduites ou de situations contraires à l'intérêt général ou au respect d'autrui dont vous avez été victime, dont vous avez eu personnellement connaissance ou dont vous avez été témoin. Vous avez également la possibilité de faire une demande de soutien psychologique.

Si vous souhaitez rester anonyme, la confidentialité de votre identité sera préservée lors de l'émission de votre signalement, dans le cadre des échanges ainsi que durant toute la procédure de traitement de l'alerte. Tout signalement fera l'objet d'une analyse rigoureuse et d'un audit



2.2.2 – La vie associative à l'école



Plus d'une dizaine d'associations animées par les élèves et étudiants témoignent de la richesse de la vie associative à l'École.



BDA - Bureau des Arts

Présidente :

Maud PARISE-MORGENTHALER
(bureau P228)

Responsable de la vie culturelle et artistique des Ponts, cette association propose des places dans toutes les plus grandes salles de Paris, de nombreux événements sur le campus, et des concours entre écoles.



BDE - Bureau des élèves

Président : Louis AGAZZI

Site : bde.enpc.org - Contact : **06 95 43 44 91**
(bureau V021 **01 64 15 33 93**)

Le Bureau Des Elèves (BDE) a pour rôle de coordonner la vie associative de l'École. Il encourage toutes les initiatives culturelles, artistiques, culinaires, musicales et sportives des élèves en finançant les différents clubs (de l'informatique au théâtre en passant par la cuisine, chacun peut laisser libre cours à son originalité). La vie étudiante est également rythmée par les événements qu'il organise tout au long de l'année, parmi lesquels des soirées, des barbecues, des voyages à l'étranger ou des rencontres avec de nombreuses entreprises. Enfin le BDE fait le lien entre les étudiants et l'administration de l'école, les gestionnaires des résidences ou encore les alumni. La plaquette « alpha », réalisée par le BDE, présente la totalité des associations et clubs ouverts



DévelopPonts

Président : Cécile PILLET
(bureau P228b)

Cette association mène les actions de développement durable et de solidarité de l'École nationale des ponts et chaussées : paniers de fruits et légumes bio, soutien scolaire aux collégiens et lycéens de Champs-sur-Marne, actions de collecte pour les Restos du cœur ou la Croix-Rouge, aide humanitaire au Népal, accompagnement des étudiants réfugiés accueillis par l'École et maraudes sont quelques-unes de ses nombreuses initiatives.



BDS - Bureau des sports

Présidente : Eléonore CARIOU
(bureau V004 **01 64 15 33 92**)

Ce bureau gère toutes les activités sportives de l'école : les tournois au sein de l'école et à l'extérieur, les accès aux installations sportives et au matériel, la location des vans et l'organisation d'événements tels que la semaine ski, les week-ends surf ou biathlon, les tournois ainsi que diverses sorties sportives. Voir rubrique Sports

Club Informatique (ou KI)

Président : Lucas GUETH
(bureau P401)

clubinfo@clubinfo.enpc.fr



Ce club s'occupe de l'organisation d'événements centrés autour de l'informatique et propose de l'aide et des outils pour les élèves.

Pour plus d'informations : <http://clubinfo.enpc.org/>.

Un amphi sera organisé à la rentrée pour présenter le club et le détail de ses activités.

Pour toute question, n'hésitez pas à passer en P401 (Aile Prony – 4e étage) ou à envoyer un mail à clubinfo@liste.enpc.fr

Forum Trium

Président : Nathan ARNAUD
(bureau P226 **01 64 15 33 96**)



Cette association organise un forum de rencontre entre les élèves et les entreprises. Il permet à l'élève ingénieur d'approfondir sa connaissance du monde de l'entreprise et contribue ainsi à l'élaboration de son projet professionnel.



PONTS ÉTUDES PROJETS
JUNIOR-ENTREPRISE

Ponts Etudes Projets, la Junior-Entreprise de l'Ecole

Président : Mathis PAWLIK
(bureaux P119 et P120) <http://pep.enpc.org/>

Véritable cabinet de conseil étudiant, une Junior-Entreprise met en relation des PME, des start-ups ou de grands groupes avec des élèves souhaitant mettre en application les apprentissages théoriques qu'ils reçoivent à l'école. L'avantage est double : réaliser une étude pour PEP permet de mettre un pied dans le monde professionnel tout en étant très bien rémunéré. Par ailleurs, PEP propose tout au long de l'année des formations et des conférences sur les thèmes de l'entrepreneuriat et de l'audit-conseil.



Ponts Alumni

42 rue Boissière - 75016 Paris

Association des diplômés de l'École nationale des ponts et chaussées. L'association a comme principales missions d'aider ses membres dans la recherche et le développement de leurs activités professionnelles, d'apporter une aide aux conditions matérielles de vie des élèves et d'organiser des rencontres thématiques et séances de travail avec les anciens.

Contact : Juliette ROCCA, déléguée générale - juliette.rocca@ponts.org

2.2.3 - Hygiène et sécurité

L'École nationale des ponts et chaussées, est un établissement public soumis à la législation relative à l'hygiène et la sécurité du Code du Travail (titre IV relatif à la sécurité et à l'hygiène du travail).

Les étudiants doivent se conformer aux consignes de sécurité affichées au sein de l'École nationale des ponts et chaussées.

En cas de déclenchement d'une alarme, chacun doit respecter les consignes affichées dans les locaux, évacuer rapidement et dans le calme la zone concernée et se rendre au point de rassemblement. Un registre de santé-sécurité au travail est mis à la disposition de tous les intervenants et usagers de l'École nationale des ponts et chaussées ; chacun peut y consigner ses observations ou suggestions.

Ainsi, toutes les activités des élèves, qu'elles soient pédagogiques, récréatives ou festives, doivent respecter ces mesures de sécurité ; notamment en ce qui concerne : le bruit, la délimitation des zones d'activité et des zones de circulation, le port des protections individuelles, l'utilisation des produits chimiques et des matériaux, la protection contre le risque électrique et les risques d'incendie etc.

Les élèves devront également respecter les différentes mesures en termes d'hygiène et de sécurité mises en place par l'école. Dans le cadre de la lutte contre le coronavirus, la prévention de la transmission du virus repose sur l'application de gestes barrières et de la distance sociale d'au moins un mètre (Site d'information du gouvernement sur le Coronavirus COVID-19)



2.2.4 - Respect de l'image

L'École nationale des ponts et chaussées est une marque à part entière. A ce titre, son nom et son logo sont déposés et protégés par le droit de la propriété intellectuelle.

Leur usage est donc soumis à autorisation préalable de l'administration. Il est obligatoire d'informer la Direction de l'enseignement et la Direction de la communication (dircom@enpc.fr) avant toute utilisation publique de la marque et/ou du logo.

Par ailleurs, l'École nationale des ponts et chaussées bénéficie d'une image d'excellence et de qualité qui contribue à sa notoriété en France et à l'étranger.

Chaque membre de la communauté des Ponts et chaque élève est porteur et responsable de cette image et doit veiller à ne pas y porter atteinte par un comportement, des paroles ou des écrits inappropriés à l'intérieur comme à l'extérieur de l'École.

2.2.5 - Participation à des événements culturels et sportifs



Si vous avez pour projet une participation à un événement culturel, sportif ou aventureux (compétition de haut niveau, événement national, course, rallye ...), **une autorisation de participation par la direction de l'École est obligatoire.**

Une demande d'autorisation devra être formulée auprès de votre département de rattachement suffisamment **en amont** afin d'anticiper tous les éléments impactés, notamment les cours. Elle doit être transmise à la Direction de l'Enseignement.

Il convient dans ce cadre de constituer un dossier présentant le descriptif précis de l'événement et votre projet de participation.

Si cet événement a lieu en dehors des vacances scolaires, **le département vous proposera un projet d'étude ou un sujet de restitution d'expérience** (selon l'événement et sa durée), en remplacement des cours manqués, à remettre dans un délai de 2 semaines après l'événement.

Ce projet/sujet sera soumis par le département à la direction de l'enseignement, mais en fonction de son contenu, ne se substituera pas forcément à la validation classique des modules impactés par votre absence.

Sur avis de la direction de l'enseignement, la direction de l'École établira sa décision.

2.2.6 - RGPD (Règlement général de protection des données)



Le nouveau Règlement Général pour la Protection des Données Personnelles (RGPD), entré en vigueur en mai 2018, est un règlement européen qui vise essentiellement à mieux encadrer les opérations de collecte, d'utilisation et d'archivage des données personnelles et à renforcer les droits d'information des personnes concernées.

L'ensemble de la communauté des Ponts incluant les élèves s'engage à respecter la réglementation relative à la protection des données à caractère personnel et notamment le règlement général sur la protection des données (RGPD) et affirme avoir engagé toutes les démarches nécessaires à cet effet.

Données personnelles collectées

L'ENPC, en qualité de responsable de traitement au sens du RGPD, limite la collecte des données à caractère personnel aux données adéquates, pertinentes et strictement nécessaires à la réalisation de ses activités de formation et de diffusion de l'information et d'expertise scientifique et technique.

Traitements de vos données

Les données personnelles recueillies dans le cadre des activités de l'ENPC sont hébergées en France selon des protocoles sécurisés.

La base juridique de ces traitements repose sur votre relation contractuelle avec L'ENPC et/ou sur les obligations légales ou réglementaires de l'ENPC.

Certains traitements peuvent nécessiter votre consentement, que vous pouvez retirer à tout moment en nous adressant un email à l'adresse électronique suivante : rgpd_enpc@enpc.fr

Transmission des données

Vos données à caractère personnel ne sont transmises que dans le but d'assurer la bonne exécution des activités de l'ENPC.

Conservation

Vos données à caractère personnel seront conservées pendant une durée adaptée à la finalité de chacun de ces traitements. Par exception, ces données pourront être conservées pendant des durées plus longues pour gérer les réclamations et contentieux le cas échéant ainsi que pour répondre à des obligations légales et/ou réglementaires.

Vos droits

Vous disposez du droit de demander l'accès à vos données à caractère personnel et la rectification des données inexacts. Vous pouvez demander l'effacement des données et la limitation du traitement, conformément à la législation applicable. Vous disposez du droit à la portabilité des données à caractère personnel que vous avez fournies, dans les conditions prévues par la législation applicable.

Ressource Juridique

Article 226-4-1 du Code pénal : La violation des données à caractère personnel est le fait d'usurper l'identité d'un tiers ou de faire usage d'une ou plusieurs données de toute nature permettant de l'identifier en vue de troubler sa tranquillité ou celle d'autrui, ou de porter atteinte à son honneur ou à sa considération



Vous pouvez exercer ces droits
soit en envoyant un e-mail à l'adresse électronique suivante :
rgpd_enpc@enpc.fr

Vous disposez également du droit d'introduire une réclamation
relative aux traitements de vos données à caractère personnel
auprès de la Commission Nationale Informatique et Libertés



2.2.7 - Prévention des risques majeurs, incendie, attentat etc.



Au-delà de la prévention classique du risque d'incendie, l'École, comme tout établissement public, doit prendre toute mesure pertinente pour protéger ses personnels, visiteurs et élèves contre le risque d'attentat. Le contrôle d'accès auquel vous serez soumis en fait partie, la présentation aimable de votre badge et sacs ou sacoches à l'entrée est absolument nécessaire.

Vous aurez aussi à participer une ou deux fois par an à un exercice de confinement et/ou d'évacuation suivant un/des scénarios qui vous seront préalablement présentés, avec le système d'alarme et de diffusion de l'alerte, ainsi qu'une formation aux gestes réflexes élémentaires prévus par la réglementation en cours. La secrétaire générale de l'Ecole, ses équipes ainsi que les agents de sécurité (bâtiment Carnot poste : 30.50, bâtiment Coriolis poste : 20.50) sont les référents en ce domaine.

Les principaux réflexes à adopter en cas d'attaque terroriste

Si jamais vous êtes confronté à une attaque terroriste à l'étranger, vous devez, comme vous le feriez en France, adapter vos réactions aux circonstances.

Si l'attaque est extérieure au site dans lequel vous vous trouvez, il est recommandé de rester à l'abri.

Si l'attaque a lieu à l'intérieur du site où vous vous trouvez, respectez les consignes de sécurité présentées ci-dessous.

S'échapper

Condition 1 : être certain que vous avez identifié la localisation exacte du danger.

Condition 2 : être certain de pouvoir vous échapper sans risque.

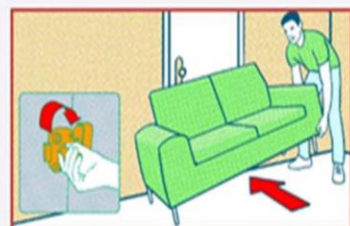
Dans tous les cas : Ne déclenchez pas l'alarme incendie.

- Laissez toutes vos affaires sur place ;
- Ne vous exposez pas (courbez-vous, penchez-vous) ;
- Prenez la sortie la moins exposée et la plus proche ;
- Utilisez un itinéraire connu ;
- Aidez si possible les autres personnes à s'échapper ;
- Prévenez / alertez les autres personnes autour de vous ;
- Dissuadez toute personne de pénétrer dans la zone de danger.



Se cacher

- Dans la mesure où vous ne pouvez pas vous échapper, enfermez-vous, barricadez-vous, cachez-vous dans un endroit hors de la portée des agresseurs ;
- Condamnez la porte si celle-ci n'a pas de serrure en bloquant la poignée avec des moyens de fortune (meuble, etc.) ;
- Éteignez les lumières ;
- Éloignez-vous des murs, portes et fenêtres ;
- Allongez-vous au sol derrière plusieurs obstacles solides (des projectiles tirés au travers des cloisons peuvent atteindre l'intérieur de la pièce dans laquelle vous vous trouvez) ;
- Faites respecter le silence absolu (portables en mode silence, sans vibreur) et décrochez les téléphones fixes ;
- Restez proche des personnes manifestant un stress et rassurez-les, attendez l'intervention des forces de sécurité.



Alerter

- Une fois en sécurité : prévenez les forces de sécurité (**numéro d'appel d'urgence européen : 112 ; ou numéro spécifique du pays où vous vous trouvez**) ;
- Où ? Donnez votre position mais également celle de vos agresseurs ;
- Quoi ? Nature de l'attaque, estimation du nombre d'assaillants, description (sexe, vêtements, physionomie, signes distinctifs...), attitude (comment se comportent-ils, regardent-ils la télévision, ont-ils des moyens de communication...).



2.3 – RESSOURCES

2.3.1 – Les dispositifs de prévention, de signalement et d'accompagnement

Permanence d'une psychologue à l'école

Une praticienne, psychanalyste et psychothérapeute, Marine Vandermarcq, est à la disposition des élèves en face à face deux jours par semaine. Consultation sur RDV uniquement les jeudi et vendredi dans le bureau dédié à Prony.

Le Bureau d'Aide Psychologique Universitaire (BAPU)

est un centre de consultation pour les étudiants qui souhaitent une aide psychologique. Chaque BAPU est composé d'une équipe de psychologues et de psychiatres, qui sont aussi généralement psychanalystes, d'une assistante sociale et de personnel administratif. Pour être reçu dans l'un des 6 centres de Paris, il est nécessaire d'avoir un statut étudiant et d'être affilié à un régime d'assurance-maladie.



Santepsy pour tous les étudiants

Le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation propose **un accompagnement psychologique gratuit** pour tous les étudiants inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur.

Le dispositif d'accompagnement par un psychologue, initié pendant le confinement, a été prolongé jusqu'au 31 août 2022.

Il donne droit jusqu'à 8 séances sans avance de frais pour tout étudiant d'un établissement d'enseignement supérieur, qu'il soit public ou privé, quel que soit le lieu de scolarité, le statut de l'école ou de l'université ou bien encore le lieu de résidence

<https://santepsy.etudiant.gouv.fr/>

2.3.2 - Informatique et accès



Des salles informatiques en libre accès de 07h00 à 01h30 (badge obligatoire de 19h30 à 01h30) existent dans les bâtiments Prony aux 3e et 4e étages.

Un identifiant d'authentification centralisée (prenom.nom@enpc.fr) vous permettant d'accéder à toutes les ressources informatiques de l'école et une adresse courrier élève (prenom.nom@eleves.enpc.fr) vous sont attribués pendant toute votre scolarité.

Les informations académiques et administratives sont communiquées sur votre boîte courriel élève que vous devez consulter régulièrement. La consultation des courriels peut se faire sur internet à l'adresse <https://outlook.office.com> ou en configurant en IMAP un client de messagerie (documentation disponible sur le portail Educnet <https://educnet.enpc.fr>).



Pour des questions de sécurité et de fiabilisation de notre système de messagerie, la fonctionnalité de transfert automatique de la messagerie de l'école vers une boîte mail externe n'est plus possible.

Un quota de stockage disque vous est attribué ; celui-ci prend en compte aussi bien vos fichiers sous Windows que Linux. Pensez à effacer les fichiers inutiles et à compresser ceux qui sont peu utiles. La gestion de votre identifiant d'authentification centralisée peut se faire sur internet à l'adresse <https://annuaire.enpc.fr/>.

Les impressions et copies sont soumises à l'utilisation de la carte étudiante ou à la saisie de votre identifiant d'authentification centralisée. Un crédit équivalant à 600 pages N&B A4 vous est alloué en début d'année (60€). Une fois ce crédit consommé, vous devrez recharger votre compte via le portail de rechargement Web depuis un poste de l'école <https://web-impressions.enpc.fr> (paiement en ligne sécurisé).

Pour les gros volumes d'impressions et les tracés de plans A0 vous devrez vous adresser au service reprographie de l'Ecole (dans la cour arrière du bâtiment Belgrand).

Vous avez accès au wifi Eduroam de l'École en utilisant pour identifiant votre login d'authentification centralisée prenom.nom@enpc.fr dans les bâtiments Carnot, Coriolis et Bienvenue. Ce réseau Wifi est également disponible avec ces mêmes identifiants dans de nombreux établissements de l'éducation supérieure et de la recherche.

Notez bien que votre compte et votre adresse courriel ne sont pas éternels. À votre départ de l'École, ceux-ci seront supprimés après votre diplomation. Par contre, vous conserverez l'adresse Ponts Alumni (nom.prenom@ponts.org) qui vous sera attribuée dès votre arrivée.

Toute demande à la DSI doit être adressée via le portail d'assistance informatique accessible depuis internet à l'adresse <https://assistance.enpc.fr/>.

Vous retrouverez toutes les informations utiles sur le site Educnet (<https://educnet.enpc.fr>) Rubrique Informatique.

Le club info (KI) tenu en P401 par des élèves propose un dépannage informatique en cas de besoin.
Contact : clubinfo@clubinfo.enpc.fr - <http://clubinfo.enpc.org/>.

2.3.3 - Les ressources pédagogiques en ligne

2.3.3.1 Educnet

C'est la plateforme pédagogique sur laquelle vous pourrez :

- **Echanger avec vos enseignants** : certains de vos enseignants demandent d'y déposer les devoirs et mettent en ligne des ressources pédagogiques comme les supports de cours par exemple.



Pour vous connecter :
<https://educnet.enpc.fr> puis votre identifiant `prenom.nom@enpc.fr`
(attention ! ne pas utiliser `@eleves.enpc.fr`)
et le mot de passe de votre messagerie aux Ponts

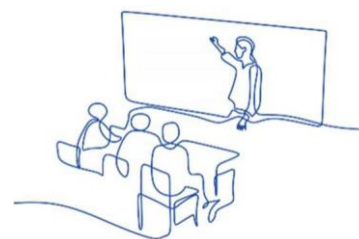
En fonction des différents enseignants :

- le site est accessible à tous ou aux seuls utilisateurs authentifiés (un mot de passe spécifique au cours est parfois attribué).
- les ressources pédagogiques peuvent aussi se trouver sur d'autres sites internet (site personnel de l'enseignant ou site d'un laboratoire par exemple).

Evaluer vos modules d'enseignements

1) Remplir les questionnaires d'évaluation des modules

A la fin de chaque semestre, les modules d'enseignement sont évalués pour garantir l'amélioration continue de la formation. Vous recevrez par mail des questionnaires individualisés auxquels nous vous demandons de répondre pour donner votre avis.



Les avis exprimés se doivent d'être constructifs, les propos injurieux ou discriminatoires ne sont pas tolérés et pourraient faire l'objet de sanctions (l'anonymat des questionnaires pourrait être levé dans ce cas).

Depuis plus de quarante ans, l'évaluation des enseignements est **un moment important de la vie pédagogique de l'École nationale des ponts et chaussées**, car elle permet de discuter dans le détail du fonctionnement de vos modules en présence de vos responsables de formation, de vos enseignants et de vos camarades. Vous participez ainsi activement à l'amélioration des modules pour les promotions qui vous suivront.

2) Le rôle affecté aux élèves référents est obligatoire.

Selon le résultat des questionnaires d'évaluation des enseignements ou la situation particulière d'un cours, il est possible que votre responsable de département organise des commissions d'évaluation, c'est-à-dire des réunions qui rassemblent l'enseignant, le responsable de département, l'élève référent et un membre du service d'ingénierie pédagogique pour discuter des actions d'amélioration à mettre en place pour le module.

À ce titre, **vous pouvez être nommé élève référent** pour un module à la fin du semestre 1 ou du semestre 2 en fonction des cours dans lesquels vous êtes inscrits.

L'élève référent est chargé de :

- vérifier que la synthèse des avis de ses camarades rend compte de manière fidèle du déroulement du module. S'il constate, le cas échéant, qu'une information importante est omise, il peut faire des propositions d'amendement dans le compte-rendu qui sera transmis au département et à l'équipe d'enseignement.

- Participer aux commissions d'évaluation en tant que porte-parole de ses camarades. L'élève référent est autorisé à s'absenter de cours pour participer aux commissions d'évaluation (ils préviendront cependant leur enseignant au préalable par simple mail).

En cas d'impossibilité, il peut aussi solliciter un de ses camarades pour le remplacer.

2.3.3.2 Catalogue des cours en ligne et leurs descriptifs

Retrouvez le catalogue en ligne des enseignements sur Auriga (<http://education.enpc.fr>) pour accéder aux descriptifs de cours, modalités d'évaluation, prérequis...

2.3.3.3 Des MOOC en ligne pour compléter vos connaissances

Envie d'approfondir un sujet dans le cadre d'un module ou d'élargir votre culture personnelle ?

Retrouvez des cours en ligne, gratuits et ouverts à tous sur les plateformes de MOOC FUN (<https://www.fun-mooc.fr/>) et COURSERA (<https://www.coursera.org/>).

Des vidéos de cours sont également disponibles sur <https://eductv.enpc.fr>

Pour tout renseignement complémentaire, contactez le Service des moyens et de l'accompagnement pour la formation (SEMAFOR) de l'École à l'adresse gilles.buisson@enpc.fr

2.3.4 - Service de reprographie



Vous avez la possibilité de faire reproduire vos rapports de stage ou poster au traceur en vous rapprochant de votre département. Un délai de 10 jours minimum est nécessaire.

Par ailleurs, les postes des salles informatiques sont reliés à l'ensemble des copieurs multifonctions de l'Ecole et notamment un qui se situe au 4^e étage de l'aile Prony dans la salle libre-service P429. Les copieurs multifonctions sont utilisables avec votre badge étudiant, crédité pour l'année

d'un montant équivalent à 600 copies A4 Noir & Blanc. Au-delà de ce montant, vous pouvez recharger votre badge.

Pour tout autre besoin de reprographie (journal d'association, posters avant soirée, affiches...), les différentes associations de l'école doivent obtenir un « bon à tirer » signé du Directeur de l'enseignement.

2.3.5 - Focus Métiers



Le dispositif **Focus Métiers** - co construit avec les départements de formation et le Bureau Des Élèves (BDE) - est dédié à l'accompagnement des élèves vers une insertion professionnelle réussie. Dans cette perspective, différents événements jalonnent l'année académique avec une approche progressive facilitant la construction du parcours professionnel.

Un levier stratégique pour les choix d'orientation

Ces rendez-vous participent à une réflexion globale pour permettre aux élèves un choix éclairé sur leurs choix de spécialisation, leurs stages et leur premier emploi.

Nos partenaires :

Chaque année de nombreuses entreprises rejoignent le dispositif partenarial Focus Métiers :

Accenture, Alan, Artelia, AT Kearney, Argon & Co, BNP Paribas, BCG, Cdiscount, Colas, Decathlon, Dior, EDF, Eiffage, Fayat, Haropa Port, Headmind partners, Ingérop, L'Oréal, Lokad, Louis Vuitton, McKinsey, Meridiam, Mexens, Michelin, Natixis BPCE, NGE, One Point, RATP, Razel Bec, Renault, Safran, Setec, SNCF, Société des grands projets, Société Générale, Squarepoint, Tractebel, Vicat, Vinci...

Une programmation riche et diversifiée

Talks Métiers

Deux rendez-vous pour explorer concrètement le monde de l'ingénierie et ses métiers, à travers des sessions interactives et des échanges privilégiés avec des alumni engagés.

Coaching Day

Une journée sur le campus de l'école dédiée à la réussite professionnelle. Animée par les entreprises partenaires venues partager leur savoir-faire, les élèves sont coachés sur les étapes clés de la recherche de stage, d'emploi. Des ateliers au plus près des attentes du marché : **simulations d'entretiens, ateliers CV / LinkedIn, études de cas ...**

Career Day

Un forum recrutement au sein de l'Ecole : une date clé pour les recherches de stages et d'emplois auprès des entreprises sélectionnées qui proposeront des offres ciblées.

Soirées thématiques



Des soirées exclusives explorent l'évolution des métiers de l'ingénieur en conviant 5 à 6 entreprises pour permettre un focus thématique. Des formats dynamiques (pitches, networking) offrent un contexte favorable aux connexions durables.

D'autres concours, challenges entreprises ponctuent également l'année académique.

2.3.6 - Career Center : la boussole pour une carrière réussie

La plateforme Job Teaser : Career Center

Accessible via enpc.jobteaser.com/fr, elle regroupe toutes les informations en matière d'insertion professionnelle :

- **Un espace personnalisé** : Créer son profil et déposer son CV pour bénéficier d'une visibilité optimale.
- **Des opportunités exclusives** : Offres de stage et d'emploi réservées aux élèves de l'École et/ou proposées par des alumni.
- **Des ressources stratégiques** : Accès à des vidéos métiers, des fiches détaillées sur plus de 1500 entreprises et des conseils pour optimiser sa candidature.
- **Un guide administratif** : Toutes les informations sur les stages (conventions, validation, rédaction de rapports, stages à l'étranger).

La plateforme Whats4U : GoinGlobal

Une ouverture pour explorer des opportunités professionnelles hors frontières :

- Des milliers d'offres de stage et d'emploi dans le monde entier.
- Des ressources pratiques : formalités administratives, codes culturels, tendances marché, conseils pour adapter votre CV.

> Modalités d'accès sous conditions d'adhésion à **Ponts Alumni**

3 VOTRE INSCRIPTION

L'inscription ou la réinscription administrative est obligatoire. Pour suivre les cours à l'École, obtenir la carte d'étudiant, avoir accès à des services (dont la cantine de l'École, un compte informatique, ou l'établissement d'un certificat de scolarité, un compte photocopies) et présenter des demandes auprès de l'administration de l'École (demande d'accès aux logements des résidences partenaires, demande de bourse), vous devez impérativement être à jour de votre inscription administrative.

Votre inscription administrative à l'École nationale des ponts et chaussées ne sera définitive et complète qu'après avoir satisfait aux obligations suivantes :

☐ **Contribution vie étudiante et de campus (CVEC)**

Tous les étudiants inscrits en formation initiale doivent s'acquitter obligatoirement de la **Contribution vie étudiante et de campus (CVEC)** avant de s'inscrire à l'École nationale des ponts et chaussées. Cette contribution est « destinée à favoriser l'accueil et l'accompagnement social, sanitaire, culturel et sportif des étudiants et à conforter les actions de prévention et d'éducation à la santé réalisées à leur intention » (article L. 841-5 du code de l'éducation).

Le coût de cette contribution **est fixé à 105 €** pour l'année académique 2026/2027 (Pour procéder au paiement de la CVEC, veuillez vous connecter au site <https://cvec.etudiant.gouv.fr/>)

Vous devez conserver l'attestation CVEC qui prouve que vous vous êtes acquitté du paiement et la déposer obligatoirement lors de votre inscription en ligne pour finaliser votre inscription administrative.

☐ **Remplir un dossier d'inscription (en ligne)**

Pour une inscription ou une ré-inscription, vous devez remplir, selon votre catégorie, un dossier électronique. Vous recevrez des indications par courriel.

Pièces à joindre (pièce d'identité, RIB, CVEC, attestation sécurité sociale et de responsabilité civile, bourse, ...).

Pour plus d'informations, consultez

<https://educnet.enpc.fr/course/view.php?id=788§ion=4>

Pour toute question concernant votre inscription : inscriptions@enpc.fr

☐ **Règlement de vos droits de scolarité**

ou fournir un document contractuel écrit par lequel une tierce personne morale s'engage à prendre en charge les dits frais. Les dates limites de paiement qui vous sont communiquées doivent être scrupuleusement respectées.

☐ **Possibilité d'hébergement en résidence étudiante par l'école des ponts** (demande à faire auprès du BEE via bee@enpc.fr)

PAIEMENT EN LIGNE
à l'adresse

<https://paiement.enpc.fr>

**OU RÈGLEMENT AUPRÈS
DE L'AGENCE
COMPTABLE :**

Aile Belgrand - 4^{ème} étage -
Bureau B422 bis **pour**
finaliser votre inscription
administrative.

❑ **Demande de bourse :** Contactez le BEE (bee@enpc.fr)

Les élèves ingénieurs ressortissants de l'UE peuvent déposer une **demande de bourse** sur critères sociaux auprès du CROUS. Les étudiants internationaux non éligibles au CROUS peuvent déposer une demande d'aide au BVE (les modalités de dépôt seront précisées par mail à tous les étudiants).

Les critères d'éligibilité et les modalités d'application de cette bourse sont fixés par le Conseil d'administration.

Tous les renseignements se trouvent sur [la page Educnet du BEE](#).

Aucun dossier de demande de bourse ne sera traité en l'absence de documents justificatifs

Pour les élèves étrangers, le **titre de séjour** est un document officiel qui permet d'être en situation régulière sur le territoire européen. Depuis 2009, les primo-demandeurs doivent solliciter un visa long séjour étudiant.

Sécurité sociale :

Pour les étudiants déjà inscrits à l'Ecole

Ils sont rattachés au régime général.

Pour les primo inscrits

Si vous vous inscrivez pour la première fois dans un établissement d'enseignement supérieur, et que vous êtes français-e, vous serez automatiquement affilié-e à un régime obligatoire d'assurance maladie pour le remboursement de vos frais de santé, généralement celui de vos parents ou tuteurs légaux, et ce quel que soit ce régime (général, agricole ou autre).

Vous n'avez aucune démarche à effectuer pour cette affiliation. Toutefois vous devez créer un compte sur ameli.fr (régime général), MSA (régime agricole) ou tout autre espace web de gestion d'un régime spécial afin de bien percevoir vos futurs remboursements de frais de santé.

Pour les étudiants étrangers

Depuis le 8 décembre 2020, les étudiants internationaux sont gérés localement par l'assurance maladie.

- Ceux qui sont déjà affiliés, ils restent dans le régime général.

- Pour les nouveaux inscrits, ils s'inscrivent obligatoirement (sauf pour les possesseurs de CEAM) par le site etudiant-etranger.ameli.fr et en

lien avec l'adresse postale déclarée sur le portail, ils basculent en gestion et accompagnement dans leur caisse de résidence.

Ils vont bénéficier d'un traitement de proximité (affiliation et immatriculation) garantissant des délais de traitement réduits.

Sur la partie accompagnement, ils utilisent les accueils locaux de leur CPAM et appellent le 3646 pour une gestion à distance.

Pour ceux souhaitant s'exprimer en anglais, un numéro spécial est mis à disposition (09.74.75.36.46).

En cas de difficulté sur l'utilisation du site ou l'intégration d'une pièce administrative, ils appellent le 3646 et demandent un RDV en accueil (offre individualisée de l'Assurance Maladie).

En complément, ils peuvent bénéficier d'une attestation de droits (dès l'inscription validée au site), d'une carte vitale et d'un compte ameli (dès l'immatriculation clôturée).



Attention :

S'ils ne font pas la démarche, ils ne seront pas couverts.



Visa long séjour et titre de séjour :

Le titre de séjour est un document officiel qui vous permet d'être en situation régulière sur le territoire européen.

Depuis 2009, les primo-demandeurs doivent solliciter un visa long séjour étudiant.

Pour plus d'info : <https://administration-etrangers-en-france.interieur.gouv.fr/particuliers/>

4

PARCOURS ET OBLIGATIONS DE SCOLARITÉ



Tout élève inscrit à l'Ecole doit prendre connaissance du [règlement de scolarité](#) consultable sur [la page des actes officiels de l'Ecole](#)

Plagiat, honnêteté intellectuelle et intelligence artificielle



Tout élève, dans le cadre d'un document servant à l'évaluation d'un cours ou d'un stage, s'expose, en cas de plagiat avéré à des sanctions disciplinaires (avertissement, blâme, exclusion temporaire ou exclusion définitive).

L'École est équipée de l'outil Similarity qui identifie tous les passages plagiés.

Le règlement de scolarité (accessible sur la page des [actes officiels de l'Ecole](#)) adresse les questions d'honnêteté intellectuelle en article 12 (notamment en lien avec l'usage de l'intelligence artificielle), les sanctions en article 25, et les mesures conservatoires en article 25bis. Il adresse également les règles concernant l'utilisation de l'intelligence artificielle pour les activités pédagogiques en articles 7.II et en article 12.

4.1 Obligations de scolarité des élèves en formation d'ingénieur diplômante

Elèves	CURSUS
Concours commun	Cursus en 3 ans
BCPST	
Admis sur titre Licence 3 (<i>Mention Bien obligatoire</i>)	
HEC	Cursus en 2 ans
X Civils (2 ans) (Filière structure-architecture ou ingénieur-urbaniste)	
Architectes	
Ecoles normales supérieures (ENS)	
Officiers	
Issus d'universités internationales	
X Civils (FCI)	Cursus en Formation Complémentaire Intégrée (FCI)
Ecoles normales supérieures (ENS)	
Parcours Talents	
Ingénieurs élèves des ponts, des eaux et des forêts (Corps des ponts)	

Dans un objectif de compatibilité et de lisibilité internationale, l'École a adopté la comptabilité en crédits ECTS (European Credit Transfer System).



CURSUS

Le nombre d'ECTS à valider par catégorie de modules pour chaque année de formation est le suivant :

CATEGORIES DE MODULES	CURSUS EN 3 ANS				CURSUS EN 2 ANS (cycle master)			CURSUS FORMAT FCI
	Elèves en 1 ^{ère} année	Elèves en 2 ^{ème} année	Elèves en 3 ^{ème} année	Total requis	Elèves en 2 ^{ème} année	Elèves en 3 ^{ème} année	Total requis	Total requis
Académiques	52,0	52,0 (*)	28,0	132,0	52,0 (*)	28,0	80,0	57,0
Langues	6,0	4,0	2,0	12,0	4,0	2,0	6,0	4,0
Sport	1,0	1,0	/	2,0	1,0	/	1,0	/(**)
Stage (***)	0,5	2,5	/	3,0	2,5	/	2,5	/
AOP (****)	0,5	0,5	/	1,0	0,5	/	0,5	/
PFE (*****)	/	/	30,0	30,0	/	30,0	30,0	30,0
Total	60,0	60,0	60,0	180,0	60,0	60,0	120,0	90,0

(*) obligation de valider un module de Sciences Humaines et Sociales

(**) Sport facultatif : vient en déduction du nombre d'ECTS académiques requis.

(***) Stage Court (10 semaines minimum) ou Stage Long (43 semaines minimum).

(****) Accompagnement et orientation professionnelle.

(*****) Le PFE ne peut être soutenu que si tous les modules sont validés.

Il ne s'agit pas de la seule obligation à respecter pour l'obtention du diplôme (reportez-vous au Règlement de scolarité).

Les élèves qui suivent la Filière « Structures et architecture » sont dispensés du module de sport et du module de Sciences Humaines et Sociales (SHS).



MOBILITÉ INTERNATIONALE

Tous les élèves entrés en 1^{re} année doivent effectuer au cours de leur scolarité une mobilité internationale d'une durée minimale de **16 semaines de durée cumulée**.

Les exigences concernant l'obligation de mobilité internationale pour les élèves intégrant l'ENPC en cycle master sont les suivantes :

- Pour les élèves issus d'une autre école d'ingénieur, l'obligation de mobilité internationale est présumée validée ;
- Pour les normaliens, les élèves de HEC et les architectes intégrés, la durée de l'obligation est réduite à la durée du stage court (10 semaines). Une expérience antérieure à la scolarité à l'ENPC pourra valider cette obligation si l'étudiant en amène la preuve à son département.

4.2 Obligations de scolarité des élèves stagiaires : formation non diplômante

4.2.1 - Elèves stagiaires issus d'établissements français

Les élèves accueillis dans le cadre d'accords signés avec des écoles partenaires, sont considérés comme « stagiaires ». Ils ne reçoivent pas le diplôme d'ingénieur de l'École nationale des ponts et chaussées mais celui de leur école d'origine.

Deux formats de cursus possibles :

1. Un semestre de cours
2. Deux semestres de cours

Vous devez valider 28 ECTS de modules scientifiques et techniques par semestre.

En cas de dispositions fixées par votre école d'origine sur les modules de langue, il vous appartient de porter à la connaissance de l'inspectrice des études de votre département d'enseignement ces obligations. Quel que soit le format de cursus, il est possible de suivre des cours proposés par le Département Langues et Cultures.

4.2.2 - Elèves stagiaires accueillis dans le cadre des accords internationaux

a) Contrat de formation, crédits ECTS et règles pour la validation de la période d'échange.

Si des changements au learning agreement sont effectués au plus tard 15 jours avant le début de chaque semestre de cours ou pendant les inscriptions au 2^e semestre, ils devront être notifiés et validés par l'ENPC et votre université d'origine.

Vous avez l'obligation de vous inscrire à un minimum de 20 ECTS en modules scientifiques et techniques par semestre, dont au moins la moitié parmi les cours offerts par votre département de rattachement.

A la fin de votre période de mobilité, un relevé de notes avec les ECTS obtenus, ainsi qu'une attestation de présence vous seront délivrés.

Vous devez contacter Emmanuel SIMANTOV (emmanuel.simantov@enpc.fr) pour toutes les démarches liées à votre départ.

b) Obligations linguistiques

Vous devez réaliser un test d'évaluation en français à votre arrivée à l'École et selon vos résultats, suivre le Séminaire de Préparation aux Etudes d'Ingénieur en Français (SPEIF) avant le début des cours. Ceux d'entre vous ayant un niveau de français satisfaisant seront dispensés de ce séminaire.

c) Semaines d'ouverture

Si vous êtes dispensés de suivre le séminaire de français, vous avez la possibilité, **sous réserve de places disponibles**, d'effectuer les semaines d'ouverture proposées par votre département de rattachement. Vous devez contacter l'inspectrice des études de ce département qui vous confirmera cette possibilité.

4.3 Vos inscriptions pédagogiques

Vos inscriptions pédagogiques se font sur Auriga.

Département Génie Civil et Construction - GCC	
Anne CHEVALLIER - Présidente	
Robin OVAL - Responsable académique	robin.oval@enpc.fr
Florence BORDE - Inspectrice des études	florence.borde@enpc.fr
Département Génie Mécanique et Matériaux - GMM	
Karam SAB - Président	karam.sab@enpc.fr
Maxime PIERRE - Responsable académique	maxime.pierre@enpc.fr
Séverine MAUDUIT - Inspectrice des études	Severine.mauduit@enpc.fr
Département Génie Industriel - GI	
Laure VAN EFFENTERRE - Présidente	laure.van-effenterre@argonandco.com
Mohamed SAÂD EL HARRAB - Directeur académique	Mohamed-saad.el-harrab@enpc.fr
Sandrine GUILLERM - Inspectrice des études	sandrine.guillerm@enpc.fr
Département Ingénierie, Mathématique, Informatique - IMI	
- Président	
David GONTIER - Responsable Académique	david.gontier@enpc.fr
Sandrine GUILLERM - Inspectrice des études	sandrine.guillerm@enpc.fr
Département Sciences Économiques, Gestion, Finances - SEGF	
- Président	
Arnaud GOUSSEBAÏLE – Responsable académique	arnaud.goussebaile@enpc.fr
Séverine MAUDUIT - Inspectrice des études	Severine.mauduit@enpc.fr
Département Ville, Environnement, Transport - VET	
François-Laurent TOUZAIN - Président	francois-laurent.touzain@enpc.fr
Cécilia CRUZ - Directrice académique	cecilia.cruz@enpc.fr
Cindy SANTANA - Inspectrice des études	cindy.santana@enpc.fr
Département Sciences Humaines et Sociales - SHS	
Gilles JEANNOT - Président	gilles.jeannot@enpc.fr
Cindy SANTANA - Inspectrice des études	cindy.santana@enpc.fr

4.4 Formations non-diplômantes à l'international en 1^{ère} ou 2^{ème} année

L'Ecole autorise les mobilités non-diplômantes de 1 semestre dans des institutions partenaires en 1^{ère} année (S2 uniquement), ou en 2^{ème} année (S3 ou S4). Le catalogue des mobilités possibles, ainsi que la procédure sont accessibles sur la page Educnet dédiée aux mobilités internationales.

4.5 Modules du Département Langues et Cultures



Le Département Langues et Cultures (DLC) propose une formation linguistique et interculturelle vous préparant à une carrière internationale par l'enseignement d'une dizaine de langues étrangères.

Les cours, semestriels, sont d'une durée d'une heure et demie hebdomadaire pendant 12 semaines. Une ou deux séances sont consacrées au travail en autonomie. Chaque module de 18 heures (12 fois 1,5 heure) équivaut à 1 ECTS ou s'inscrit dans le supplément au diplôme.

En dehors de l'anglais qui est obligatoire, vous devez également suivre et valider des cours dans une autre langue étrangère. Les langues proposées par le DLC sont l'allemand, l'arabe, le chinois, l'espagnol, l'italien, le japonais, le portugais, le russe et le français langue étrangère, obligatoire pour les élèves internationaux non francophones. Il est possible, dans certaines conditions, d'étudier d'autres langues en dehors de l'École. Pour plus d'informations à ce sujet, vous pouvez vous renseigner auprès de l'assistante du département (Aile Belgrand, 2^e étage, bureau B223).

Conditions générales de validation des cours de langues

La présence aux cours est obligatoire. Une seule absence est tolérée par cours (par semestre). En cas d'abandon d'un cours de langue sans désinscription auprès de l'enseignant(e) et de l'assistante du DLC, Diariétou Coulibaly (Bureau B223), la note 0/20 sera attribuée.

Il existe d'autres façons de valider des ECTS langues :

- Présenter votre rapport de stage long dans la langue de travail du pays d'accueil ou en anglais (1 ECTS) si accord du DLC avant le début du stage.
- Effectuer un module autodirigé sur un projet personnel, sous réserve de son agrément par un(e) enseignant(e) du DLC. Cette possibilité est néanmoins exceptionnelle et ne peut excéder un module par élève sur toute la scolarité.
- Suivre un module « Apprentissage d'une langue en tandem », en S2 ou S4. (N.B. : Il faut impérativement suivre une séance d'information sur les modalités de ce module et s'inscrire ensuite auprès de Mariluz Di Tillio Lacruz, bureau B225).

Les élèves ayant un niveau faible en anglais ont la possibilité d'augmenter le nombre de modules d'anglais, le nombre total de modules à obtenir restant inchangé. La répartition des modules entre les langues n'est modifiable que sur demande d'une dérogation auprès du président du Département Langues et Cultures (bureau B222).

Pour les élèves issus de la 1^{ère} année, la répartition des ECTS et modules au cours de la scolarité est

la suivante :

	1 ^{er} semestre	2 ^e semestre	Total
1 ^{re} année	3 ECTS (3 modules)	3 ECTS (3 modules)	6 ECTS (6 modules)
2 ^e année	2 ECTS (2 modules)	2 ECTS (2 modules)	4 ECTS (4 modules)
3 ^e année	2 ECTS (2 modules)		2 ECTS (2 modules)

Pour les élèves intégrant l'École en 2^{ème} année, la répartition des ECTS et modules au cours de la scolarité est la suivante :

	1 ^{er} semestre	2 ^e semestre	Total
2 ^e année	2 ECTS (3 modules)	2 ECTS (3 modules)	4 ECTS (6 modules)
3 ^e année	2 ECTS (2 modules)		2 ECTS (2 modules)

Les enseignants seront à votre disposition pour vous aider à choisir vos cours de langues.

Certifications externes obligatoires pour l'obtention du diplôme

- En anglais, l'École des Ponts propose le **TOEIC** (Test of English for International Communication), comme certification externe à obtenir avec un score minimal de **785** points (niveau B2). Certains autres examens internationaux qui attestent du même niveau (Cambridge, TOEFL, IELTS...) sont acceptés comme équivalents, si valides.
- En FLE, l'École propose le **TCF** (Test de connaissance du français) aux élèves internationaux non francophones en formation au diplôme (EFD). Ces derniers le passeront à la fin du S5. Le niveau B2 est exigé. Toute certification ou diplôme équivalent est accepté (TCF, TEF, DELF B2 ou DALF C1/C2).

Pour tous les élèves quel que soit le statut et l'année d'études

Des fiches types résumant les exigences en langues, les dates importantes (réunions d'informations, inscriptions en ligne...), la certification externe... sont conçues selon la catégorie de l'élève et sont consultables [ici](#). Elles concernent :

- L'élève de 1A
- L'élève de 2A issus de la 1A (CC, AST L3, BCPST)
- L'élève EFD ou en cursus de 2 ans
- L'élève FCI, X civil, IEPEF, ENS et archi, HEC, officier
- L'élève stagiaire français
- L'élève stagiaire international...



Département Langues et Cultures

Steve BROWN - Président	B222	steve.brown@enpc.fr	01.64.15.39.29
Amokrane KADDOUR - Adjoint	B226	amokrane.kaddour@enpc.fr	01.64.15.39.32
Diariétou COULIBALY - Assistante	B223	diarietou.coulibaly@enpc.fr	01.64.15.39.20

4.6 Module de sport



Inscriptions :

Vous devez faire **un choix parmi 16 activités sportives**.

Attention, le nombre de places est limité dans certaines activités.

Avant de commencer le module :

- Tous les étudiants doivent obligatoirement transmettre par mail à l'inspectrice des études de 1^{ère} année, Véronique Ostrowski, le questionnaire de santé QS-SPORT et fournir l'attestation de santé (envoyés par mail en septembre).
Le certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive n'est plus obligatoire.
- Les étudiants déjà inscrits à l'École en 2025/2026 doivent également remplir le QS-SPORT.

Conditions de validation :

- Le sport valide 1 ECTS en 1^{re} et 2^e année.
- Vous devez **participer à 10 séances par semestre et/ou 20 séances dans l'année dans le sport choisi**. Le cumul des séances sur les deux semestres est possible.
- Toute absence doit être justifiée par un certificat médical, 1 à remettre à votre enseignant et 1 à l'inspectrice des études de 1^{re} année.
- **Vous devez avoir une note égale ou supérieure à 10/20.**
- La note est attribuée par l'enseignant responsable de l'activité. **Elle est attribuée en fonction de l'intégration au collectif, de l'implication, du travail, des progrès et apprentissages dans les cours et de l'engagement dans les compétitions universitaires.** L'évaluation se fait sur la base d'un contrôle continu, même si des épreuves ponctuelles sont organisées dans certains sports.

En cas de dispense de longue durée, qui vous empêcherait de valider vos 20 séances, (quelle qu'en soit la cause), vous devez impérativement rencontrer, le plus rapidement possible, la responsable du module de sport, Anne Nottelet-Tollard, bureau P201, tél. 01.64.15.39.78, anne.nottelet-tollard@enpc.fr pour étudier avec elle la manière de valider votre module. Le plus souvent, des séances de musculation ou de natation sont proposées pour maintenir au maximum l'activité sportive. En cas d'aptitude totale à la pratique sportive, il est demandé de rédiger un mémoire dans le domaine sportif ou de réaliser un projet sportif pour l'École.

Si vous êtes en situation de handicap, merci de vous rapprocher du service des sports afin d'obtenir des aménagements pour faciliter votre pratique sportive. Nous vous inscrirons d'office dans le sport de votre choix.

Les changements d'activités ne peuvent intervenir, qu'à titre exceptionnel, et avec l'accord de la responsable du module de sport. Votre demande devra lui être adressée par courriel et être justifiée. La note 0 vous sera attribuée en cas d'abandon de cours ou d'un changement d'activité sans autorisation préalable.

Service des Sports		
Responsable : Anne Nottelet-Tollard	P201	servicedessports@enpc.fr
Inspectrice : Véronique Ostrowski-Coucurou	V229	veronique.ostrowski@enpc.fr

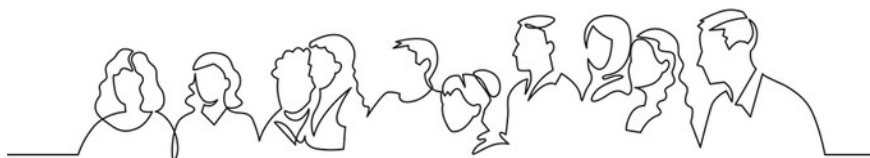
4.7 Accompagnement et orientation professionnels

Le département de Sciences Humaines et Sociales (SHS) propose un module (intitulé AOP2) qui a pour objectif d'anticiper le stage de deuxième année. Pour valider ce module il faudra :

- Participer à la journée AOP2 du premier semestre. Celle-ci consiste en un atelier de préparation du stage de deuxième année et un atelier de communication dans le contexte de l'entreprise au choix entre : cv, entretien d'embauche, négociation, messages délicats.
- Participer à une journée d'atelier RPS (risques psycho-sociaux) au 2^{ème} semestre.

4.8 Stage de 2^{ème} année

Vous devez effectuer un stage entre la 2^e et la 3^e année de votre cursus, expérience professionnelle ou initiation à la recherche selon votre choix de cursus en 3^e année.



Stage court en entreprise ou en laboratoire

- Période - durée : 2,5 mois, juin – août (10 semaines minimum hors congés)
- Objectifs (en entreprise) : vous faites l'apprentissage du métier d'ingénieur en travaillant sur une mission fonctionnelle. Après avoir rapidement cerné vos objectifs, vous appliquez vos connaissances académiques et développez de nouvelles compétences professionnelles.
- Objectifs (en laboratoire) : accueilli au sein d'un laboratoire, vous êtes confronté à l'existence de problèmes non résolus et découvrez les méthodes pour les résoudre. Vous participez aux travaux de recherche d'une équipe et vous initiez aux méthodes expérimentales, à l'analyse, aux commentaires de résultats. Vous vous impliquez dans le traitement d'un sujet et produisez des résultats.

OU

Stage long en entreprise ou en laboratoire

- Période - durée : 10 à 12 mois, à partir de juin. (43 semaines minimum hors congés). A l'étranger, sous convention ou avec recrutement local, 6 à 12 mois.
En France, sous convention de stage, 2 x 5/6 mois dans deux organismes différents.

Les élèves internationaux en formation au double diplôme doivent effectuer prioritairement le stage de 2^{ème} année en dehors de leur pays d'origine.

Le nombre de crédits ECTS associé aux stages est indépendant de sa durée.

Quel que soit le format retenu, le stage ingénieur de 2^{ème} année est géré par une convention de stage signée par l'élève, l'organisme d'accueil et l'École.

Il peut également être encadré par un contrat de travail à durée déterminée lorsqu'il est fait à l'international ou par un VIE (Volontariat International en Entreprise) auquel est adjoint une annexe pédagogique.

Pour tous les autres renseignements, consulter [cette page](#) sur l'espace Ecole du Career Center.

KIT pour ton Insertion Professionnelle

Trouvez toutes les réponses à vos questions sur la recherche de vos stages (IPPEX, ingénieur et PFE), votre orientation et votre projet professionnel dans [le KIT](#) !

Cette plateforme élaborée avec l'aide du BDE et des élèves réunit tous les outils, les ressources et l'accompagnement disponibles à l'École pour réussir votre insertion professionnelle. À consulter sans modération !

4.9 L'année de césure



Vous pouvez effectuer sur demande une année de césure durant votre scolarité. Il s'agit d'une période facultative pour acquérir une expérience personnelle ou professionnelle de façon autonome au sein d'un organisme d'accueil en France ou à l'étranger. La durée d'une césure ne peut être inférieure à un semestre ou supérieure à deux semestres.

Les conditions de l'année de césure sont régies par le Code de l'Éducation (articles L611-12, D611-13 et suivants, L124-1-1). Elle peut débuter dès la première année, mais doit se terminer avant le dernier semestre de la formation.

La césure peut prendre notamment l'une des formes suivantes :

- 1) Une formation dans un domaine différent de celui de la formation dans laquelle l'étudiant est inscrit ;
- 2) Une expérience en milieu professionnel en France ou à l'étranger ;
- 3) Un engagement de service civique en France ou à l'étranger, qui peut notamment prendre la forme d'un volontariat de solidarité internationale, d'un volontariat international en administration ou en entreprise ou d'un service volontaire européen ;
- 4) Un projet de création d'activité en qualité d'étudiant-entrepreneur.

Pour obtenir l'accord de l'École pour effectuer une césure, vous devez :

- Soumettre pour approbation à votre département et au responsable de la formation d'ingénieur, une demande motivée par écrit indiquant la nature, les modalités de réalisation et les objectifs du projet, au moins 4 mois avant son démarrage. La validation définitive est actée au Conseil d'Enseignement et de Recherche. Si votre proposition est acceptée, vous serez en césure pour un semestre ou une année.
- Vous inscrire à l'École pour le maintien du statut étudiant et l'établissement d'une convention de césure obligatoire.

4.10 La suspension de scolarité

A titre exceptionnel, un élève peut solliciter une suspension temporaire de sa scolarité pour raison médicale ou situation personnelle grave, sur présentation de justificatifs.

La demande est soumise pour approbation au département et au responsable de la formation d'ingénieur.

La validation définitive est actée au Conseil d'Enseignement et de Recherche.

5

VOTRE 3^{ème} ANNÉE

Vous trouverez, ci-dessous, un tableau récapitulant les formations « autorisées » ou « non autorisées » en 3^e année de formation d'ingénieur en fonction de votre format de cursus.

FORMATS POSSIBLES DE 3^{ème} ANNÉE

	3A dans les murs de l'ENPC			3A avec Master		3A hors les murs de l'ENPC, à l'étranger	3A hors les murs de l'ENPC, en France	
PARCOURS	Ingénieur	Ingénieur sous contrat de professionnalisation	Ingénieur entrepreneur ^{a)}	Master non imbriqué	Master imbriqué ^{b)}	Double diplôme ^{c)}	Formation agréée diplômante	Mobilité en France
DIPLÔME (en plus du diplôme d'ingénieur de l'ENPC)	Aucun			Diplôme de Master		Diplôme du partenaire	Diplôme de la formation agréée	En fonction des accords
SEMESTRE 1 (30 ECTS)	Cours de formation d'ingénieur	Cours de formation d'ingénieur + projet en entreprise	Option entrepreneuriat	Master (60 ECTS)	Master (60 ECTS) + Modules transdisciplinaires (9 ECTS), à prendre aux S3 S4 ou S5	Formation chez le partenaire, en 3 ou 4 semestres	Formation dans l'établissement d'accueil, de durée variable	Formation chez le partenaire, de durée variable
SEMESTRE 2 (30 ECTS)	PFE	PFE	PFE			PFE souvent inclus, à vérifier accord par accord	PFE non inclus	PFE parfois inclus, à vérifier accord par accord
PROLONGATION DE SCOLARITÉ (1 OU 2 SEMESTRES)				PFE ^{d)} (30 ECTS)				

a) Statut étudiant entrepreneur obligatoire

b) Si l'élève souhaite poursuivre ses études par une thèse, son PFE peut consister en un point d'étape du doctorat

c) Après avis favorable du département et de la commission de 3^{ème} année

d) Mobilités non diplômantes de 1 ou 2 semestres au Japon possibles en 3^{ème} année

FORMAT DE 3 ^{ème} année	Cursus en 3 ans	Cursus en 2 ans	Cursus Format FCI
3A dans les murs de l'ENPC	✓	✓	✓
3A avec Master	✓	✓	✓
3A hors les murs de l'ENPC, à l'étranger	✓	✗	✗
3A hors les murs de l'ENPC, en France	✓	✗	✗



Formation autorisée



Non concerné ou non autorisé

Les possibilités de mobilité en France en 3^{ème} année sont répertoriées [ici](#).

Les possibilités de mobilité à l'étranger en 3^{ème} année sont répertoriées [ici](#).

Les candidatures et les autorisations de mobilité s'effectuent à des moments spécifiques de votre scolarité.

Information sur la possibilité de suivre un master de l'IPParis en parallèle de votre 3^{ème} année ingénieur de l'ENPC

En 3^{ème} année de la formation d'ingénieur, vous pourrez suivre, si vous le souhaitez, certains masters délivrés par l'Institut Polytechnique de Paris (IPParis), puisque l'ENPC est membre de l'IPParis. La liste des masters accessibles dépend de votre département et vous sera annoncée à l'automne.

Si vous souhaitez obtenir un diplôme de master IPParis en plus de votre diplôme d'ingénieur de l'ENPC,

deux options s'offriront à vous :

- Option 1. Effectuer et valider les 60 ECTS (European Credit Transfer System) du master en 3^{ème} année de la formation d'ingénieur, puis valider votre Projet de Fin d'Etudes (PFE) après votre master, dans le cadre d'une prolongation de scolarité de 1 semestre.
- Option 2. Valider votre 3^{ème} année de la formation ingénieur en version « imbriquée », c'est-à-dire sans prolongation de scolarité. Pour cela, vous devez valider les 60 ECTS du master en 3^{ème} année, mais aussi 9 ECTS supplémentaires « interdisciplinaires » que vous aurez suivis n'importe quand pendant la 2^{ème} ou la 3^{ème} année de la formation d'ingénieur. Votre stage de master servira alors également de PFE de la formation ingénieur et vous n'aurez pas à effectuer une prolongation de scolarité. Ces 9 ECTS supplémentaires doivent être choisis parmi des cours interdisciplinaires. Sont notamment comptés comme des cours interdisciplinaires : des cours tournés vers les questions de transition écologique, et des cours de départements de l'ENPC autres que le département auquel vous appartenez.

Si vous envisagez de suivre un master de l'IPParis en parallèle de votre 3^{ème} année de l'ENPC (i.e., en version « imbriquée »), vous pouvez donc commencer à cumuler les 9 ECTS interdisciplinaires dès votre 2^{ème} année de la formation ingénieur de l'ENPC, i.e., dès l'année scolaire 2026-2027.

Projet de fin d'Études (PFE)

Le Projet de fin d'études constitue la dernière étape de la formation avant l'entrée dans le monde professionnel ou le monde de la recherche. Il s'agit d'une mission individuelle et non un stage.

Vous devez choisir le sujet en liaison avec votre département de rattachement, qui pourra vous conseiller utilement en fonction de la vocation que vous manifestez. Il peut se faire sous différentes modalités :



- Mission individuelle en entreprise (en France ou à l'étranger) ⇒ PFE « **Classique** ». L'École accepte les PFE dans le cadre de VIE (Volontariat International en Entreprise) sous condition d'une annexe pédagogique ;
- Mission en laboratoire de recherche ⇒ PFE « **Recherche** » ;
- Début de thèse doctorale ⇒ PFE « **Début doctorat** » (la soutenance de PFE se fait après 1 semestre de début de thèse)
- Sous statut étudiant entrepreneur exclusivement ⇒ PFE « **Entreprenariat** »

Il fait appel aux connaissances acquises au cours de la scolarité, en mettant en œuvre les qualités d'imagination, de curiosité et de rigueur scientifiques, tout en apportant la valeur ajoutée attendue par l'organisme d'accueil.

Le PFE est d'une durée minimale de 17 semaines. Il donne lieu à la signature d'une convention entre l'élève, l'École et l'organisme d'accueil.

En dehors de ce cas, l'élève, jusqu'à la fin de son PFE, ne peut être en CDI dans l'entreprise qui lui propose son sujet de PFE, mais peut être en CDD.

Il reste dans le cadre de sa scolarité sous le statut étudiant et donc sous convention de stage.

Le PFE fait l'objet d'un suivi sous la conduite d'un tuteur académique, enseignant de l'École agréé par le département de rattachement. Il se termine par la rédaction d'un mémoire écrit, qui donne lieu à une soutenance devant un jury, composé au minimum du président de département ou de son représentant, du tuteur académique et du tuteur professionnel, représentant l'organisme d'accueil.



ÉCOLE NATIONALE DES PONTS ET CHAUSSÉES

6 et 8, avenue Blaise-Pascal - Cité Descartes
Champs-sur-Marne
77455 Marne-la-Vallée cedex 2
01 64 15 30 00

www.ecoledesponts.fr



Photos de la couverture © Viviane Basquine